

Handicap et panne d'ascenceur

Par AUFFRET NAthalie, le 15/06/2017 à 11:32

Bonjour

Je suis handicapée pour quelques mois avec impossibilité de monter des escaliers .

L'ascenceur de mon bâtiment est en panne depuis plus d'une semaine et le syndic ne fait rien pour le moment à part organiser une AG extraordinaire la semaine prochaine.

Deux possibilités : changer la pièce qui est en commande mais non livrée, ou changer l'ascenceur.

Dans les deux cas, le syndic annonce un délai d'au moins 3 semaines.

Je suis sensée avoir pu réintégrer mon appartement depuis le 10/06 après 3 mois d'immobilisation totale, mais je ne peux pas .

Je dois retourner chez moi pour travailler.

Quelles actions sont possibles pour obliger le syndic à faire réparer au plus vite l'ascenceur ? Je ne peux me faire héberger, je vais devoir prendre une chamber d'hôtel pour ne pas dormer "dehors".

Dans d'autres cas similaires, les reparations se font dans la journée en cas de personnes handicapées.

Cordialement

Par youris, le 15/06/2017 à 18:50

bonjour,

les réparations d'ascenseur prennent toujours un temps certain.

quand il y a des pièces à changer, la société de maintenance doit faire un devis écrit, qui doit être accepté par écrit par le syndic pour que la société commande la pièce et une fois la pièce reçue, procède à son remplacement

cela ne se fait jamais dans la journée mais demande toujours plusieurs jours.

cette procédure s'applique même s'il existe des handicapés dans l'immeuble.

dans votre cas, je suppose que la pièce défectueuse coûte cher.

vous devez intervenir auprès du conseil syndical qui peut intervenir auprès de votre syndic. salutations